

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Emerging Market Local Currency Debt Portfolio

un compartiment de ACMBernstein SICAV

Class S1 Shares (LU0736562819)

Le Fonds est géré par AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., une entité du groupe AllianceBernstein

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

Le Fonds vise un rendement élevé sur investissement en générant des revenus et en augmentant la valeur de votre placement à long terme.

Politique d'investissement

En temps normal, le Fonds maintiendra au moins à hauteur de 80% l'exposition dans des titres de créance 1) d'émetteurs des marchés émergents, 2) libellés dans une monnaie des marchés émergents et 3) des instruments dérivés liés à 1) et/ou 2). Le Fonds peut investir dans des titres de créance de première qualité (*Investment Grade*) et dans des titres de qualité inférieure (*non Investment Grade*) et donc plus risqués. En temps normal, 80% des actifs du Fonds sont par ailleurs exposés aux monnaies des marchés émergents.

Le Fonds utilise les instruments dérivés à des fins de (i) renforcement de son exposition, (ii) de gestion efficace du portefeuille et (iii) de réduction des risques potentiels.

Monnaie du Fonds

La devise de référence du Fonds est USD.

Politique de distribution

Cette catégorie de parts n'est pas une catégorie de parts de distribution. Le revenu et les plus-values réalisés par le Fonds sont réinvestis.

Fréquence des opérations de rachat

Les parts peuvent être rachetées les jours où la Bourse de New York et les banques luxembourgeoises sont ouvertes.

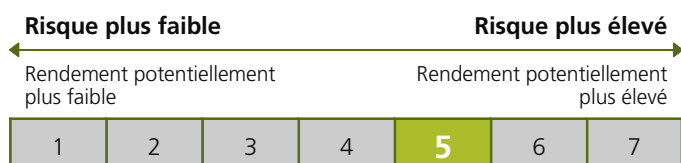
Glossaire

Titres de créance: titres représentatifs de l'obligation de rembourser une dette, avec intérêts.

Instruments dérivés: instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs.

Pays émergents: états dont les économies et marchés de titres sont moins bien établis.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Que signifie cet indicateur de risque ?

L'indicateur synthétique de risque/rendement (SRRI) présente le potentiel de performance du Fonds ainsi que le risque de perdre tout ou partie de votre capital. En règle générale, un potentiel de gains élevés s'accompagne d'un risque de perte supérieur. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le classement ci-dessus est une estimation et non une garantie. Il est calculé selon des méthodes usuelles du secteur et repose sur la volatilité à moyen terme (l'ampleur des hausses et des baisses du cours effectif ou estimé des parts du Fonds sur cinq ans).

Les données historiques peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque de ce Fonds. Il n'est pas garanti que

la catégorie de risque et de rendement du Fonds demeure inchangée; ce classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

Pourquoi ce Fonds appartient-il à cette catégorie?

Le Fonds n'offre aucune garantie du capital. Le Fonds investit dans des titres de créance qui subissent des fluctuations susceptibles de générer des gains ou pertes.

Risques liés au Fonds mais non inclus dans le SRRI

La note ne reflète pas les effets possibles de conditions de marché inhabituelles ou d'événements importants imprévisibles, lesquels pourraient amplifier les risques quotidiens et s'accompagner d'autres risques, tels que:

Risque de contrepartie: si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

Risque lié à la liquidité: certains titres pourraient devenir difficiles à acheter ou à vendre au moment ou au prix souhaité.

FRAIS

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,85 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

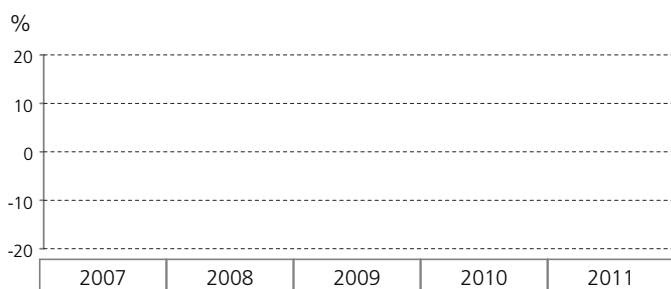
Les droits d'entrée et de sortie correspondent à des chiffres maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas – votre conseiller financier pourra vous renseigner sur le sujet.

Le chiffre des frais courants correspond à une estimation et peut varier d'une année à l'autre. Il exclut:

- les frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de droit d'entrée/de sortie acquitté par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.alliancebernstein.com/investments.

PERFORMANCES PASSÉES



Les données disponibles sont insuffisantes et ne donnent pas d'indication utile de la performance passée.

Veuillez noter que la performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La performance passée est présentée après déduction des frais courants. Tous les droits d'entrée/de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 06/01/2012.

La catégorie de parts du Fonds a été lancée le 22/02/2012.

La performance est indiquée uniquement lorsque l'historique de performance est disponible sur une année entière.

La performance passée a été calculée en USD et est exprimée sous la forme d'une variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire & Agent administratif:

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
2-8, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg

Société de gestion:

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le prospectus peut être obtenu gratuitement en anglais, français, allemand et italien et les derniers rapports annuel et semestriel en anglais, français, allemand, italien, norvégien et espagnol au siège social de la société de gestion ou sur Internet à l'adresse www.alliancebernstein.com/investments.

Les parts du Fonds peuvent être offertes dans d'autres monnaies. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir de plus amples détails.

Echange de parts: le Fonds est un compartiment de ACMBernstein SICAV, qui comporte aussi d'autres compartiments. Les actifs et passifs de chaque compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de ACMBernstein SICAV. Vous pouvez, dans

certaines conditions, échanger vos parts contre celles d'un autre compartiment de ACMBernstein SICAV. Pour obtenir de plus amples détails sur la conversion, veuillez vous référer à la section intitulée « Comment échanger ou convertir des parts » du prospectus disponible à l'adresse

www.alliancebernstein.com/investments ainsi qu'au siège social de la société de gestion.

Fiscalité: le Fonds est soumis à la législation et aux réglementations fiscales de Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en fonction de votre pays de résidence. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour davantage de détails.

Déclaration de responsabilité: AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. peut uniquement être tenu responsable sur la base d'une déclaration figurant dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties du prospectus du Fonds concernées.

Hors d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, ACMBernstein SICAV exerce ses activités sous le nom d'AllianceBernstein.

Ce Fonds est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Grand-Duché de Luxembourg). AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. est autorisée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Grand-Duché de Luxembourg). Ces informations clés pour l'investisseur sont correctes en date du 15/06/2012.